

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

°

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/004631**
n°de gestion : **1961B00054**
n°SIREN : **061 500 542 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 16/06/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOVEC - société à responsabilité limitée

20 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

acte sous seing privé du 15/05/2009 (2 exemplaires)

°

Concernant les évènements RCS suivants :

cession de parts

•

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le : CESSIONS DE PARTS

16 JUIN 2009

Sous le N°

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Bruno BILLAUD
demeurant à MEYLAN 38240 – 1 allée des Vulpins

né le 2 janvier 1950 à LA TRONCHE (38)
et Madame Marie Christine GREGOIRE, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 20 septembre 1975 à VILLAR D'ARENE (05)

- Monsieur Alain BOUILLOT
demeurant à GRENOBLE 38000 – 16 rue d'Alembert

né le 20 août 1952 à ANNONAY (07)
et Madame Marie ALIAS, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 29 avril 1978 à ECHIROLLES (38)

- Madame Isabelle TATTIS
demeurant à PUY SAINT PIERRE 05100 - 4 Chemin des Queyrelles

née le 30 mars 1963 à MARSEILLE 5^{ème} (13)
et Monsieur Dominique BRISARD, son époux, avec lequel elle est mariée sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 26 octobre 1991 à GRAMBOIS (84)

- Monsieur Jacques BUISSON
demeurant à BASSENS 73000 – 84 rue J. Monet

né le 23 juin 1949 à CHAMBERY (73)
et Madame Michèle LEBLOND, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 30 juillet 1976 à CHELLES (77)

- Monsieur Lucien DESRUELLE
demeurant à ST BALDOPH 73190 – 685 Chemin des Grands Prés

né le 28 mai 1945 à LA TRONCHE (38)
et Madame Geneviève CHALANSONNET, son épouse, avec laquelle il est marié sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 29 juillet 1967 à FROGES (38)

- Monsieur John ELMS
demeurant à GAP 05000 – résidence du Parc – 7 rue Capitaine de Bresson

né le 1^{er} décembre 1954 à RABAT (MAROC)

SOTEC
société d'avocats

B.P. 276
20, rue Fernand Pelloutier
38433 ECHIROLLES CEDEX
Tél : 04 76 22 55 12 - Fax : 04 76 22 17 60

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like JB, JE, DU, GP, MB, BP, SP, and others.

JB
11/20 1/12
H
100
JE
ER
40
H
OP
UW
BP BP 1-1 13
R
BD
H
2

Ses caractéristiques actuelles sont les suivantes :

. Capital social de 3.000.000 € divisé en 17.609 parts dont :

. 1170 parts numérotées de 1 à 1.117, 8.351 à 8.359, 10.705 à 10.710, 12.742 à 12.756 et de 12.988 à 13.010 ont été attribuées à Monsieur Bruno BILLAUD

- 1170 parts numérotées de 1.118 à 2.234, 8.360 à 8.368, 10.711 à 10.716, 12.727 à 12.741 et de 12.958 à 12.980 ont été attribuées à Monsieur Alain BOUILLOT

- 1170 parts numérotées de 2.873 à 3.989, 8.378 à 8.386, 10.723 à 10.728, 12.832 à 12.846 et de 13.078 à 13.100 ont été attribuées à Madame Isabelle BRISARD

- 1170 parts numérotées de 3.990 à 5.106, 8.387 à 8.395, 10.729 à 10.734, 12.787 à 12.801 et de 13.048 à 13.070 ont été attribuées à Monsieur Jacques BUISSON

- 1170 parts numérotées de 5.107 à 6.223, 8.405 à 8.413, 10.741 à 10.746, 12.772 à 12.786 et de 13.138 à 13.160 ont été attribuées à Monsieur Lucien DESRUELLE

- 1170 parts numérotées de 6.224 à 7.340, 8.414 à 8.422, 10.747 à 10.752, 12.847 à 12.861 et de 13.168 à 13.190 ont été attribuées à Monsieur John ELMS

- 1021 parts numérotées de 7.341 à 8.338 et de 12.928 à 12.950 ont été attribuées au Cabinet P. A. & ASSOCIES

- 1170 parts numérotées de 8.423 à 8.431, 8.458 à 9.574, 10.753 à 10.758, 12.802 à 12.816 et de 13.228 à 13.250 ont été attribuées à Monsieur Rolland NINO

- 1170 parts numérotées de 8.432 à 8.440, 9.575 à 10.691, 10.759 à 10.764, 12.757 à 12.771 et de 13.258 à 13.280 ont été attribuées à Madame Martine PACCOUD

- 1170 parts numérotées de 2.815 à 2.826, 8.441 à 8.449, 10.765 à 10.770, 12.817 à 12.831, 13.288 à 13.298 et de 14.872 à 15.988 ont été attribuées à Monsieur Pierre TRINQUIER

- 318 parts numérotées de 2.827 à 2.837, 8.347, 8.348, 10.699 à 10.701 et de 15.989 à 16.290 ont été attribuées à Monsieur Eric ZABE

- 1170 parts numérotées de 8.369 à 8.377, 10.717 à 10.722, 12.862 à 12.876, 13.018 à 13.040 et de 16.493 à 17.609 ont été attribuées à Monsieur David BRENOT

- 1170 parts numérotées de 8.396 à 8.404, 10.735 à 10.740, 11.810 à 12.726, 12.911 à 12.925, 13.108 à 13.130 et de 16.292 à 16.491 ont été attribuées à Monsieur Xavier CODDET

- 38 parts numérotées de 2.848 à 2.872, 8.339 à 8.346, et 10.692 à 10.696 ont été attribuées à Madame Anne ROUMENOFF

- 14 parts numérotées de 2.838 à 2.847, 8.349, 8.350 et de 10.702 à 10.703 ont été attribuées à Monsieur Bruno PRADAL

- 1071 parts numérotées de 8.450 à 8.457, 10.771 à 11.808, 12.926, 12.927 et de 13.198 à 13.220 ont été attribuées au Cabinet J.G. & ASSOCIES

. Activité exercée : l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes telles qu'elles sont définies par l'Ordonnance du 19 septembre 1945, le Code de Commerce et le décret du 12 août 1969 et telles qu'elles pourraient l'être par tous textes législatifs ultérieurs.

JB
K/C
MP
JE
EZ
DN
BP
BP
P.F.
IB
BD
h
4

2. Les cédants déclarent qu'ils ont l'état civil indiqué en tête des présentes.

Les parts, objet de la présente cession, ont été acquises par les cédants, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 4 juillet 2008 et constituent :

- des biens propres pour Madame ROUMENOFF et Messieurs BRENOT, ELMS, CODDET et TRINQUIER,

- des biens communs pour Mesdames BRISARD et PACCOUD et pour Messieurs BILLAUD, BOUILLOT, BUISSON, DESRUELLE et PRADAL,

Les cédants déclarent, chacun en ce qui le concerne, qu'ils ne sont pas en état de faillite, redressement judiciaire, liquidation de biens, que les parts ne sont grevées d'aucun nantissement ou privilège et plus généralement qu'il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction à la libre disposition par eux desdites parts.

3. Le cessionnaire déclare qu'il a l'état civil déclaré en tête des présentes, qu'étant marié sous un régime de communauté de biens, son épouse a été avertie de la présente acquisition et de la faculté qu'elle avait de revendiquer la qualité d'associée pour la moitié des parts acquises et plus généralement qu'il n'existe aucun obstacle ni aucune restriction à l'acquisition par lui desdites parts.

4. Aux termes de l'article 10 des statuts, les parts ne peuvent être cédées, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les $\frac{3}{4}$ des parts sociales, en conséquence, la cession ci-après est soumise à agrément.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

CESSIONS DE PARTS

. Monsieur Bruno BILLAUD cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.004 à 13.010 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur Alain BOUILLOT cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 12.974 à 12.980 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Madame Isabelle BRISARD cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.094 à 13.100 qu'elle détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur Jacques BUISSON cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.064 à 13.070 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur Lucien DESRUELLE cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.154 à 13.160 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur John ELMS cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.184 à 13.190 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. le CABINET P.A. & ASSOCIES cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 12.944 à 12.950 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including: MB, JB, JE, EZ, PR, HU, BP, P.T., I.B., BO, and others.

. Monsieur Rolland NINO cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.244 à 13.250 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Madame Martine PACCOUD cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.274 à 13.280 qu'elle détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur Pierre TRINQUIER cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.291 à 13.298 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur Eric ZABE cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 1 part numérotée 16.290 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur David BRENOT cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.034 à 13.040 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur Xavier CODDET cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.131 à 13.024 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Madame Anne ROUMENOFF cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 10.692 à 10.696 et 8345 qu'elle détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Monsieur Bruno PRADAL cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 1 part numérotée 10.703 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

. Le CABINET J. G. & ASSOCIES cède, sous les garanties ordinaires et de droit, 7 parts numérotées de 13.214 à 13.220 qu'il détient dans la société SOVEC, à Monsieur Pierre Maxime REJOL.

Les parts cédées seront la propriété du cessionnaire à compter du 1^{er} AVRIL 2009, il aura seul droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

INTERVENTION DES CONJOINTS DES CEDANTS

Sont ici intervenus :

. Madame Marie Christine GREGOIRE épouse de Monsieur Bruno BILLAUD, avec lequel elle demeure

. Madame Marie ALIAS épouse de Monsieur Alain BOUILLOT, avec lequel elle demeure

. Monsieur Dominique BRISARD époux de Madame Isabelle TATTIS, avec laquelle il demeure

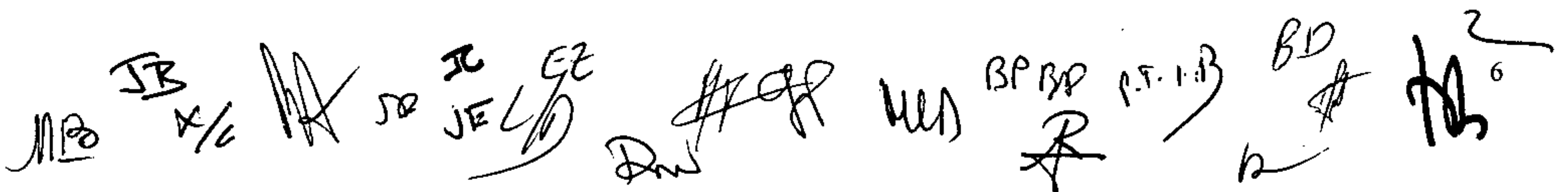
. Madame Michèle LEBLOND épouse de Monsieur Jacques BUISSON, avec lequel elle demeure

. Madame Geneviève CHALANSONNET épouse de Monsieur Lucien DESRUELLE, avec lequel elle demeure

. Monsieur Gilbert PACCOUD époux de Madame Martine FAUG-PORRET, avec laquelle il demeure

. Madame Brigitte PODESTA épouse de Monsieur Bruno PRADAL, avec lequel elle demeure

lesquels, conformément aux dispositions des articles 1424 et 1425 du Code Civil, donnent leur consentement à la cession et autorisent leur conjoint respectif à en percevoir le prix.

Handwritten signatures and initials of the intervenors and their spouses. From left to right: JB, K/c, JA, JE, EZ, BP, BP, P.S. 1.1.3, BD, and a signature with a superscript 6.

PRIX

Les présentes cessions de parts sont consenties et acceptées, moyennant le prix de 497 € par part, soit un prix global de 49.700 € lequel prix est payé comptant, ce jour, par Monsieur Pierre Maxime REJOL aux cédants qui le reconnaissent et en donnent quittance, savoir :

- . 3.479 € à Monsieur Bruno BILLAUD
- . 3.479 € à Monsieur Alain BOUILLOT
- . 3.479 € à Madame Isabelle BRISARD
- . 3.479 € à Monsieur Jacques BUISSON
- . 3.479 € à Monsieur Lucien DESRUELLE
- . 3.479 € à Monsieur John ELMS
- . 3.479 € au Cabinet P.A. & ASSOCIES
- . 3.479 € à Monsieur Rolland NINO
- . 3.479 € à Madame Martine PACCOUD
- . 3.479 € à Monsieur Pierre TRINQUIER
- . 497 € à Monsieur Eric ZABE
- . 3.479 € à Monsieur David BRENOT
- . 3.479 € à Monsieur Xavier CODDET
- . 3.479 € à Madame Anne ROUMENOFF
- . 497 € à Monsieur Bruno PRADAL
- . 3.479 € au Cabinet J. G. & ASSOCIES

INTERVENTION DU CONJOINT DU CESSIONNAIRE

Par courrier en date du 31 mars 2009, Madame Danuta MICHALOW épouse de Monsieur Pierre Maxime REJOL, a reconnu avoir été avertie des présentes acquisitions, en application de l'article 1832-2 du Code Civil, et a déclaré renoncer à devenir personnellement associée, tant immédiatement que pour l'avenir ; son conjoint aura seul, et définitivement, la qualité d'associé pour les parts acquises.

AGREMENT PREALABLE PAR DECISION COLLECTIVE

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société "SOVEC", les présentes cessions ont été autorisées par décision collective des associés en date du 29 décembre 2008 qui a agréé les cessions.

DECLARATIONS FISCALES

. ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent :

- que la société est assujettie à l'impôt sur les sociétés
- que les parts cédées ne sont pas représentatives d'apports en nature effectués depuis moins de trois ans
- que la possession des parts cédées ne confère ni en droit ni en fait la jouissance de droits immobiliers
- que la société n'est pas à prépondérance immobilière
- que les parts cédées seront soumises aux droits d'enregistrement au taux de 3,00 % calculé comme suit $[49.700 \text{ €} - (23.000 \times 100/17.609)] \times 3 \% = 1.487 \text{ €}$.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like JB, JE, RN, BP, and others.

IMPOTS DIRECTS

Les cédants reconnaissent avoir été informés des dispositions applicables en matière d'imposition sur les plus-values pouvant résulter des présentes cessions.

PUBLICITE

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les conditions prévues par la loi. Elle sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au registre du commerce et des sociétés.

ELECTION DE DOMICILE

Les soussignés font élection de domicile au siège de la société.

FRAIS

Les frais de cession sont à la charge du cessionnaire et les modifications statutaires à la charge de la société.

Fait à Echindly
Le 30 Avril 2009
En 21 originaux
dont un pour chacune des parties, un pour l'enregistrement,
deux pour le greffe et un pour la société SOVEC

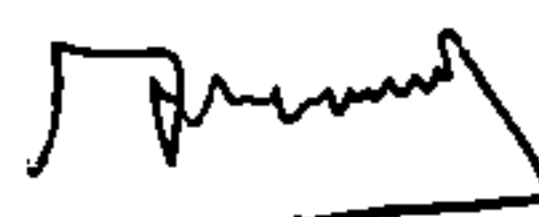
B. BILLAUD



M.C. BILLAUD



A. BOUILLOT



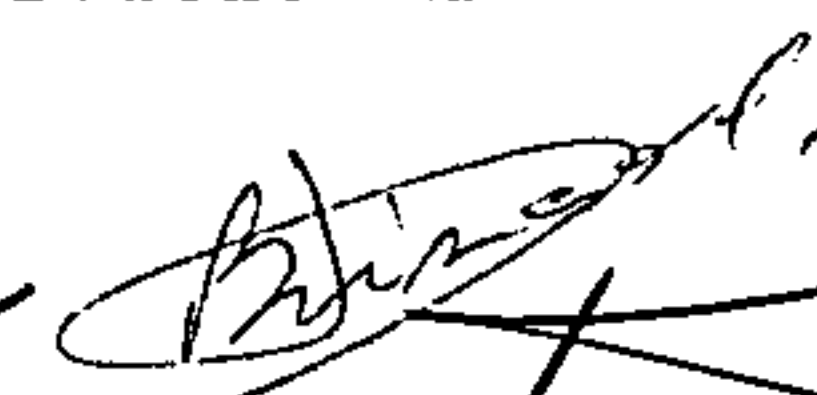
M. BOUILLOT



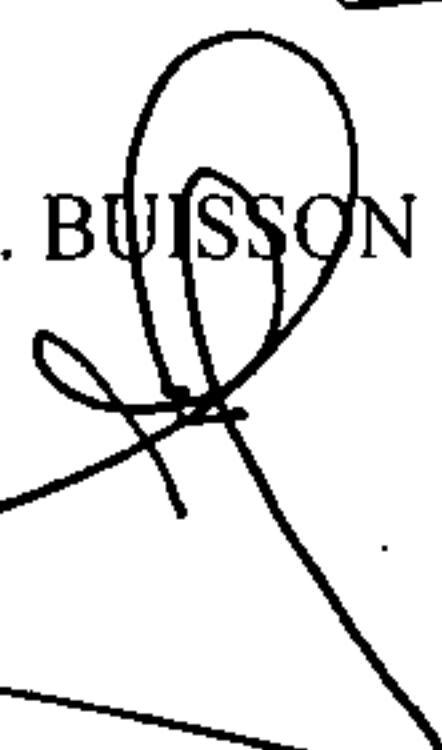
I. BRISARD



D. BRISARD



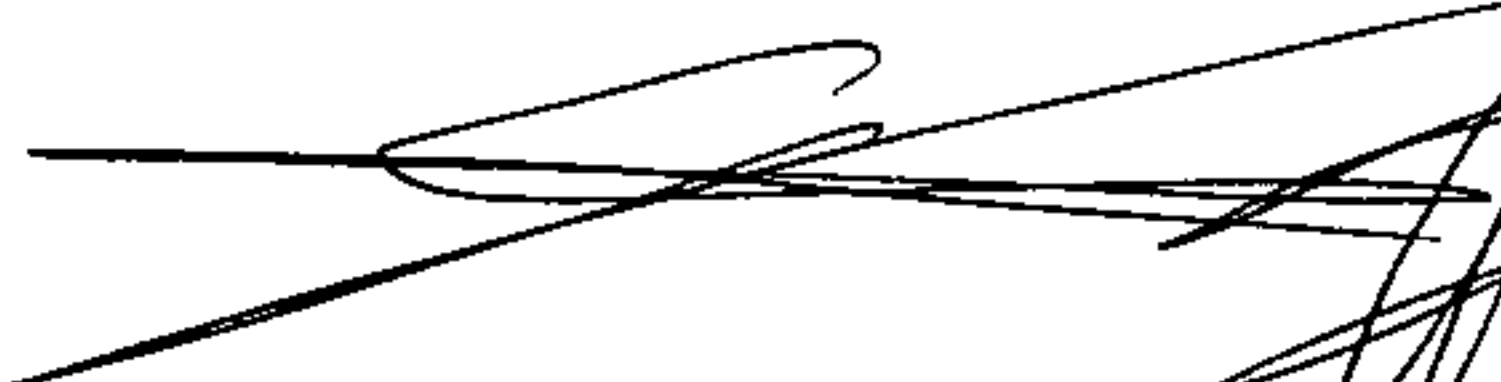
J. BUISSON



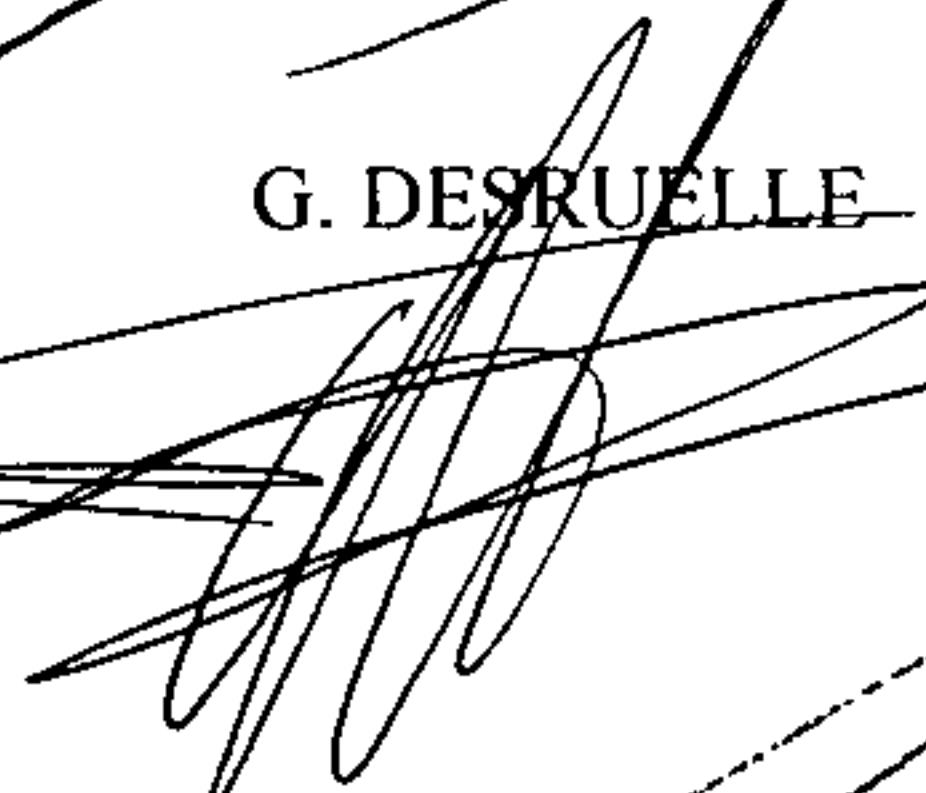
M. BUISSON



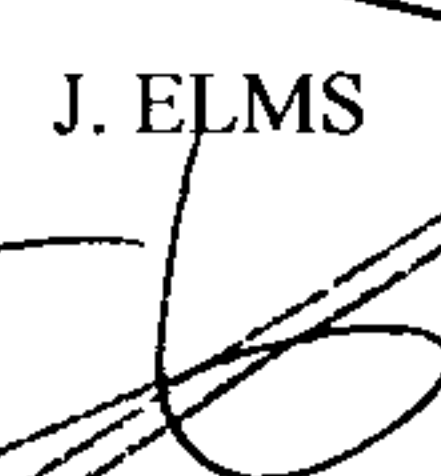
L. DESRUELLE



G. DESRUELLE



J. ELMS



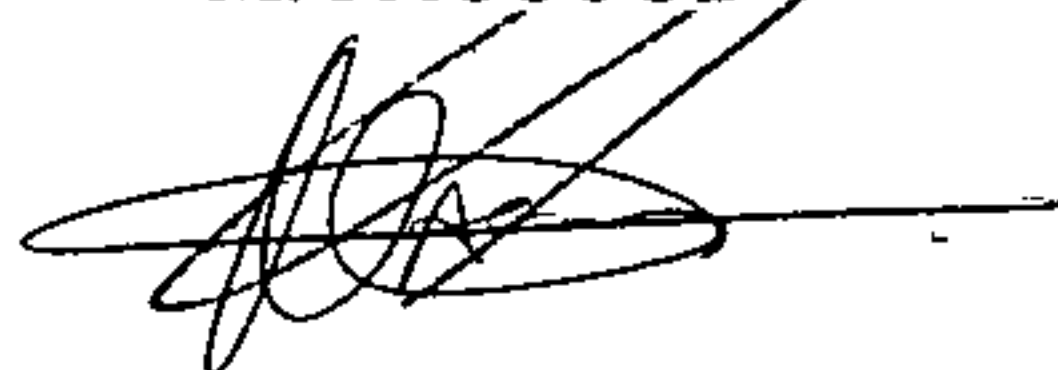
P. ASTOLFI
Pour le CABINET P.A. & ASSOCIES



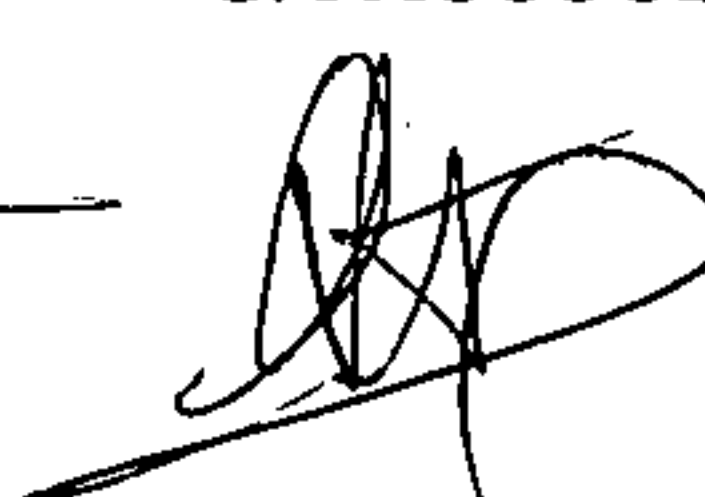
R. NINO



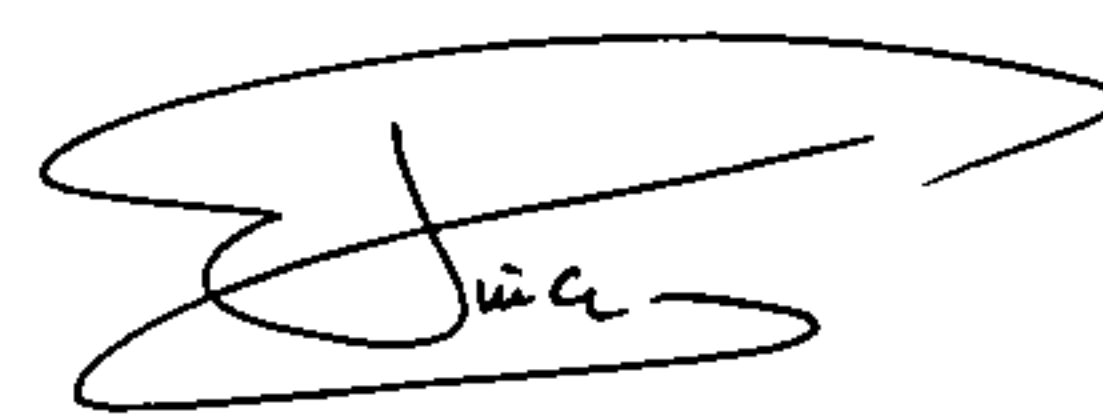
M. PACCLOUD



G. PACCLOUD



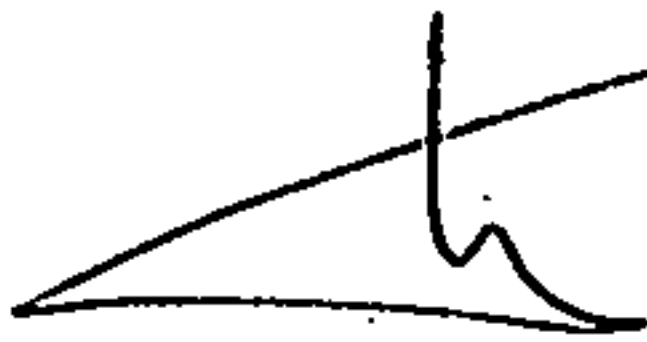
P. TRINQUIER



E. ZABE



D. BRENOT



X: CODDET



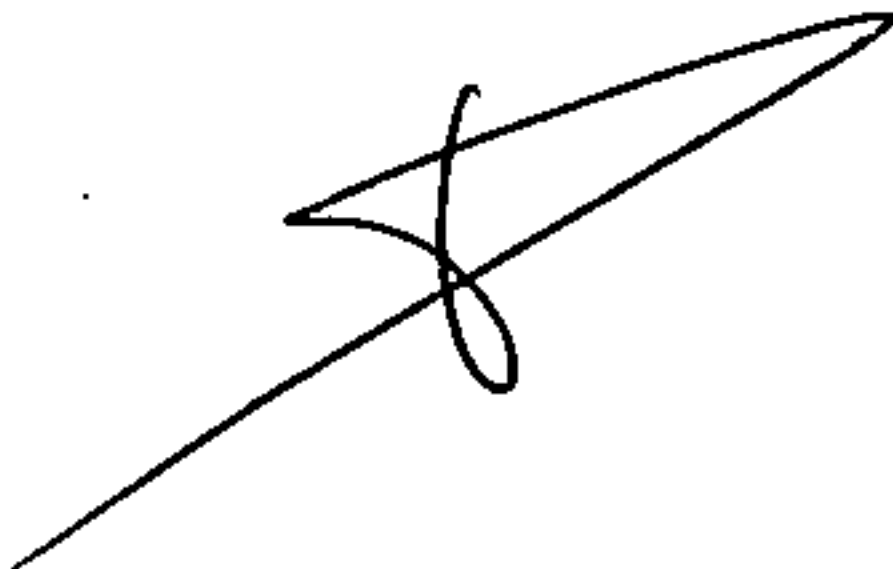
A. ROUMENOFF



B. PRADAL

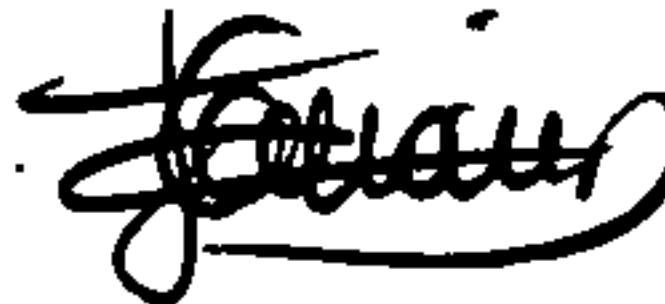


B. PRADAL



J. GAIRAUD

Pour le CABINET J. G. & ASSOCIES



P.M. REJOL



Enregistré à : SIE DE GRENOBLE-CHARTREUSE

Le 09/06/2009 Bordereau n°2009/1 003 Case n°6

Enregistrement : 1 487 €

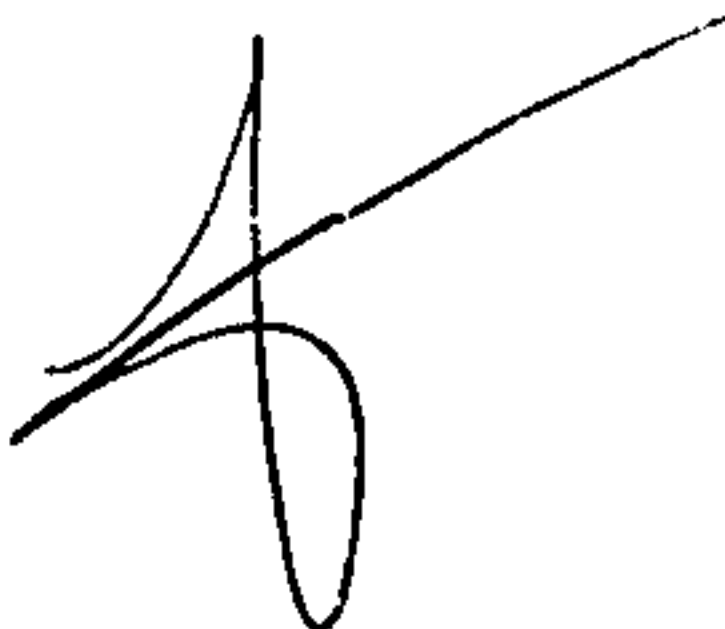
Pénalités :

Ext 4695

Total liquidé : mille quatre cent quatre-vingt-sept euros

Montant reçu : mille quatre cent quatre-vingt-sept euros

La Contrôleuse



DUPLICATA